

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles L2122-1, L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

VU l'arrêté 2024-311 du 8 octobre 2024 prescrivant la fermeture du gymnase des Bullieux pour mise en sécurité,

CONSIDERANT le budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a lancé une consultation relative aux travaux de renfort des pieds de poteaux du Gymnase des Bullieux,

CONSIDERANT la procédure de marché négocié sous mise en concurrence lancée conformément aux dispositions de l'article L2122-1 du code de la commande publique,

CONSIDERANT l'offre reçue pour cette consultation et l'analyse qui en a été faite,

Le Maire de la Ville d'ANDREZIEUX-BOUTHEON,

DECIDE

Article 1 : De procéder à la signature du marché passé selon la procédure adaptée N° MA2437 avec l'entreprise CECOIA, domiciliée au Chambon Feugerolles (42500), pour un montant de 35 037,00 € HT.

Article 2 : Le marché est conclu à compter de la date de notification pour une durée de 2 mois.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédiée.

Article 4 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérécourse Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation,

Le 1^{er} Adjoint

Marc MONTEUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241226-2024-094-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2024

Publication : 26/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

